



## Refus reprise objet achete recemment

Par **fxb**, le **11/10/2008** à **12:53**

Bonjour,

J'ai acheté un jeux du console video wii dans une grande surface il y a trois jours. Or c'était pour un anniversaire et le copain là déjà. Je suis retournée avec le jeux et le justificatif d'achat au magasin. Le jeux n'a pas été ouvert et par conséquent utilisé prtétextant le contraire car il n'y vait plus le sctoch de garantie; or pour prouver notre bonne foi, la vendeuse a ouvert une autre boite avec une paire de ciaseaux et là effectivement le jeux lui aussi n'était pas filmé.... Le chef ne rayon n'a rien voulu savoir. Quelle doit être notre démarche ?

Merci  
Corialement

FXB

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **17:16**

Ce retour n'est pas motivé par un défaut qui serait garanti, reste 2 possibilités :

- le commerçant accepte de reprendre moyennant un avoir à valoir sur son magasin,
- vous arrivez à revende ce jeu vidéo à quelqu'un.